

Contraception d'urgence à base d'ulipristal

Ces informations ont été rédigées à l'aide de l'information professionnelle ainsi que des directives de pharmaSuisse et du groupe IENK (groupe interdisciplinaire d'expert-e-s en contraception d'urgence). Elles s'adressent aux clientes et ne remplacent ni l'entretien-conseil en pharmacie, ni la notice d'emballage du médicament.

Comment agit cette contraception d'urgence?

La contraception d'urgence à base d'ulipristal retarde l'ovulation pendant la durée de vie des spermatozoïdes dans le corps de la femme.

Une grossesse déjà en cours n'est pas interrompue par la prise d'une contraception d'urgence.

Jusqu'à quand cette contraception d'urgence peut-elle être prise et quelle est son efficacité?

La contraception d'urgence à base d'ulipristal peut être prise jusqu'à maximum 5 jours après la panne contraceptive. La probabilité d'une grossesse est fortement réduite mais pas totalement exclue. Plus la contraception d'urgence est prise tôt dans ce délai, plus les chances d'éviter une grossesse sont élevées.

Quels effets indésirables peuvent survenir?

La contraception d'urgence à base d'ulipristal est généralement bien tolérée.

Certaines femmes peuvent ressentir des nausées, des vomissements, des douleurs au ventre, des maux de tête, de la fatigue ou une tension dans les seins.

Les prochaines règles peuvent être retardées par la prise de cette contraception d'urgence.

Que faire si je vomis dans les 3 heures suivant la prise?

Dans ce cas, l'efficacité de la contraception d'urgence pourrait être réduite.

Prenez immédiatement contact avec votre pharmacie pour évaluer si la prise d'un deuxième comprimé est nécessaire.

Que faire si je suis malade ou si je prends d'autres médicaments?

Il existe certaines situations dans lesquelles la contraception d'urgence à base d'ulipristal ne devrait pas être prise. Votre pharmacienne ou pharmacien peut vous conseiller et si nécessaire vous informer sur les alternatives possibles.

Comment dois-je me protéger d'une grossesse après la prise?

La contraception d'urgence ne protège pas d'une grossesse lors des relations sexuelles suivantes. C'est pourquoi une contraception efficace est nécessaire immédiatement après la prise.

Si vous utilisez une contraception hormonale (pilule, anneau vaginal,...), nous vous recommandons de procéder comme suit: Jetez l'emballage actuel et faites 5 jours de pause avant de débiter un nouveau cycle avec un nouvel emballage. Durant la pause et jusqu'à la fin du nouvel emballage, protégez-vous en plus avec un préservatif.

Combien de fois puis-je prendre une contraception d'urgence?

Une contraception régulière (par exemple avec la pilule) protège beaucoup mieux d'une grossesse qu'une contraception d'urgence. C'est pourquoi la contraception d'urgence ne doit jamais remplacer une contraception régulière.

Consultez votre gynécologue ou un centre de planning familial afin de déterminer quel moyen de contraception est le mieux adapté à vos besoins.

Contactez immédiatement votre pharmacie en cas de nouvelle panne contraceptive.

Est-ce que la contraception d'urgence protège des infections sexuellement transmissibles?

Non, seuls les préservatifs protègent des infections sexuellement transmissibles telles que par exemple le sida ou la syphilis. Si vous avez pris un risque (par exemple partenaire sexuel inconnu), parlez-en immédiatement à votre médecin.

Que faire si je tombe enceinte malgré la contraception d'urgence?

Nous vous recommandons de faire un test de grossesse si vos règles n'arrivent pas au cours des 3 prochaines semaines. S'il est positif, prenez contact avec votre médecin. Jusqu'à présent, cette contraception d'urgence n'a montré aucun effet néfaste sur l'enfant à naître.

Que faire si j'allaité?

Après la prise d'une contraception d'urgence à base d'ulipristal, vous devez arrêter d'allaiter durant 7 jours (tirer et jeter le lait). Votre pharmacienne ou pharmacien peut vous conseiller.

Coordonnées de contact

(cachet de la pharmacie)



Editeur: Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel

Auteur: Esther Spinatsch, pharmacienne dipl. féd., membre du groupe IENK

Données scrupuleusement contrôlées, toutefois sans garantie © Pharmaceutical Care Research Group

www.imail-offizin.ch



Janvier 2021